

Règlements de participation au concours 'Gagnez une Nintendo 3DS XL Rouge et New Super Mario Bros. 2.

Le concours organisé pour gagner **une Nintendo 3DS XL Rouge et New Super Mario Bros. 2.** est une initiative de Nintendo Benelux B.V.

La participation au concours implique une acceptation de toutes les dispositions du présent règlement et de toute décision éventuelle de Nintendo Benelux B.V. concernant le concours.

Concours: Devinez combien de pièces d'or Mario sais prendre dans ce vidéo. Il n'y aura qu'une personne qui gagnera une Nintendo 3DS XL Rouge et le jeu New Super Mario Bros. 2 !

Pour rentrer en ligne de compte concernant l'attribution des prix afférant au concours, le participant doit envoyer un email de participation avec toutes les données requises (le nom complet, l'âge, adresse email) ainsi que les réponses aux questions du concours et la question subsidiaire à concours@nintendo.be. Et ceci avant le Dimanche 30 décembre 2012, 23h59.

Chaque participant ne peut remplir qu'un formulaire de participation.

Le concours se déroule du 19/11/2012 au 30/12/2012.

La participation au concours est ouverte aux personne résidant en Belgique, à l'exception des employés et des employés de Nintendo. Les participants âgés de moins de 18 ans déclarent avoir l'autorisation de leurs représentants légaux pour participer au concours. Dans le cas où cette permission n'a pas été obtenue, Nintendo Benelux B.V. peut décider de ne pas attribuer le prix jusqu'à ce que le participant puisse prouver qu'il a bien obtenu l'autorisation de ses représentants légaux. Nintendo Benelux B.V. se réserve le droit de demander à tout moment au participant de présenter une pièce d'identité valide.

Nintendo Benelux B.V. décline toute responsabilité si, en raison de force majeure ou de toute autre raison indépendante de la volonté de Nintendo Benelux B.V., la durée du concours est modifiée ou si le concours est adapté ou annulé ou la remise des prix non exécutée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par les participants à ce sujet.

Nintendo Benelux B.V. se réserve le droit d'exclure tout participant du concours lorsqu'il s'avère que celui-ci a fourni des informations fausses, incomplètes ou trompeuses ou en cas de fraude ou tentative de fraude.

Nintendo Benelux B.V. ne peut en aucun cas être tenue responsable en raison de mauvaises informations fournies par un participant, en ce compris, sans y être limité, un mauvais numéro de téléphone, une mauvaise adresse e-mail ou une mauvaise adresse ne permettant pas de joindre le participant.

Les participants ayant rempli de manière incorrecte ou incomplète leur formulaires de participation sont disqualifiés et ne pourront rentrer en ligne de compte pour l'attribution des prix.

Le gagnant sera désigné par Nintendo Benelux B.V. sur base des réponses données aux questions du concours. Les gagnants recevront personnellement toutes les informations dans leur mail box la semaine 1 2013.

Le gagnant une Nintendo 3DS XL Rouge et New Super Mario Bros. 2. autorisent explicitement Nintendo Benelux B.V. à divulguer leurs noms et leurs lieux de résidence sur le site internet www.nintendo.be, conformément à la politique en matière de vie privée de Nintendo.

Les prix concernés seront envoyés personnellement aux gagnants via la poste.

Toute obstruction des autres participants est interdite. L'infraction à cette règle engendre l'exclusion définitive du concours.

Dans le cas où les prix montrés ne sont plus ou très difficilement disponibles, Nintendo Benelux B.V. se réserve le droit d'offrir un prix alternatif équivalent.

Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant ou d'autres prix. Les tickets sont strictement personnels et non cessibles.

Nintendo Benelux B.V. peut modifier ces conditions de participation à chaque instant ; nous vous conseillons donc pour cette raison de consulter régulièrement ces conditions. Nintendo Benelux B.V. ne garantit pas le fonctionnement normal et ininterrompu de son(s) site(s) Internet ou des services fournis ou utilisés par elle. Malgré le plus grand soin consacré par Nintendo Benelux B.V. à l'administration de son(s) site(s) Internet, il est possible que l'information soit incomplète ou inexacte. Le participant est lui-même responsable de la mise en œuvre des dispositions adéquates (comme les dispositions de télécommunication) pour participer à l'action.

Si un participant a une plainte ou des objections concernant l'action organisée par Nintendo Benelux B.V., il peut en informer Nintendo Benelux B.V. dans les 3 jours ouvrables à compter du moment où le fait à la base de la plainte s'est produit ou que celui-ci pouvait raisonnablement être établi en envoyant un e-mail à contact@nintendo.be avec comme intitulé 'Plainte concours une Nintendo 3DS XL Rouge et New Super Mario Bros. 2. '.

En raison de l'utilisation du site Internet ou d'autres facilités techniques, Nintendo Benelux B.V. n'est pas responsable des frais que le participant pourrait engager pour participer à l'action.

La Direction de Nintendo Benelux B.V. est seule décisionnaire pour tous les autres cas non prévus dans ces conditions.

Aucune correspondance ni aucune conversation téléphonique ou autre ne pourra être entretenue avec Nintendo Benelux B.V. sur les conditions de participation ou sur les résultats du concours.

Les décisions de Nintendo sont sans appel.

La loi belge est d'application en ce qui concerne ces conditions de participation et l'action s'y afférant.

Pour toute information sur la politique de la vie privée de Nintendo Benelux B.V., veuillez vous rendre sur : http://www.nintendo.be/NOE/fr_BE/service/confidentialit_2071.html